

Financement de l'enseignement public primaire et secondaire

Pour 1982-1983, les dépenses au titre de l'enseignement primaire et secondaire ont été évaluées à 19 milliards de dollars, soit 66,8 p. cent de l'ensemble des sommes affectées à l'éducation, et 5,4 p. cent du produit intérieur brut.

Le fardeau financier de l'enseignement public primaire et secondaire repose sur les municipalités. Celles-ci financent la majeure partie du coût de l'enseignement de base à même les taxes locales sur les biens-fonds et les sociétés. Toutefois, l'expansion prise par les services éducationnels depuis la Seconde Guerre mondiale a amené d'autres niveaux de gouvernement à participer au financement de l'enseignement public. À la fin des années 40, l'apport des gouvernements provinciaux aux revenus généraux nets n'atteignait pas 20 p. cent. Au cours de la décennie suivante, les dépenses au titre de l'enseignement ayant presque triplé (en raison de l'accroissement du nombre d'élèves, du relèvement des traitements des enseignants, des programmes de construction à grande échelle et de l'accroissement des services spéciaux), les autorités municipales ont sollicité un soutien accru auprès des gouvernements provinciaux. Et depuis lors, les subventions provinciales en faveur des conseils scolaires sont, dans l'ensemble, à la hausse.

La proportion des apports locaux et provinciaux à l'enseignement public varie sensiblement d'une province à l'autre, puisque chaque gouvernement provincial fixe lui-même la mesure de sa responsabilité financière. En 1982-1983, les subventions des gouvernements provinciaux représentaient, en moyenne, 71 p. cent des dépenses générales nettes au titre de l'enseignement public, avec des maximums respectifs de 97 et de 96 p. cent au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, et un minimum de 50 p. cent au Manitoba.

En fait, une part du soutien provincial en faveur des écoles publiques provient du gouvernement fédéral. Le ministère de l'Expansion économique régionale, notamment, accorde un appui financier à la construction d'écoles; des contributions proviennent en outre du programme fédéral-provincial d'aide au bilinguisme.